

Relevé de décisions

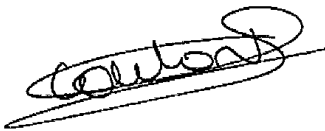
BUEAU DIRECTEUR

Entre le 07 et le 11 octobre 2017, conformément à la délégation de pouvoir attribuée le 6 mai 2017 par le Comité Directeur, le Bureau Directeur a adopté les modifications de la réglementation des compétitions.

Les projets ont été adoptés à l'unanimité. L'ensemble de la réglementation se trouve annexé au présent relevé.

Le 17 octobre 2017, il a été rajouté en fin d'article 2.5.5.1.1. la phrase suivant : « *Le Tournoi International de Paris est une compétition internationale bénéficiant d'une classification par la Fédération Mondiale de Taekwondo (WT). La FFTDA doit respecter alors la réglementation de la WT. Si les textes de la FFTDA se trouvent incompatibles avec les textes de la WT, ces derniers prévalent.* »

Publié sur le site internet de la Fédération le 19 octobre 2017.



Maggy COULON
Vice-Présidente
Chargée de l'Administration



Denis ODJO
Président